

**COMMUNIQUÉ**  
**Pour diffusion immédiate**

**APPEL DE PROJET POUR LE PROGRAMME D'EMBELLISSEMENT**

(Saint-Pascal, 20 mars 2015) Dans le cadre de son Entente de développement culturel 2013-2015, la MRC Kamouraska lance un appel de projet pour le **Programme d'embellissement et de mise en valeur des sites d'accueil du public qui présentent un intérêt particulier**. Le projet doit être en lien avec le plan de développement de la municipalité ou appuyé par cette dernière et doit prendre en considération les conseils du *Guide pratique d'aménagement de sites d'accueil du public dans la MRC de Kamouraska*<sup>1</sup>. De plus, il doit être conforme aux règlements d'urbanisme en vigueur ainsi qu'à toutes normes ou dispositions issues d'autres instances législatives (ex : CPTAQ, MDDEFP).

Le montant maximum accordé par projet est de **3375 \$**. Le promoteur doit faire la démonstration qu'il contribue à au moins **50%** du coût total du projet. Les dépenses admissibles sont les honoraires professionnels, les plans d'aménagement, le mobilier, les végétaux, l'affichage et la signalétique liés au projet. Les dépenses doivent couvrir un ensemble d'éléments et ne pas se limiter à un seul élément tel par exemple la plantation de végétaux. L'enveloppe disponible est de 10 150\$. NB : Les panneaux de bienvenue dans les municipalités ne sont pas des dépenses admissibles.

**OBJECTIFS DU PROGRAMME**

Le programme a pour objectif de valoriser les sites d'accueil du public qui présentent un intérêt particulier, soit un contact avec un milieu naturel d'intérêt, un accès à un point de vue, la mise en valeur d'une caractéristique paysagère, patrimoniale ou culturelle. Il vise aussi à renforcer le caractère du site qu'il soit littoral, forestier ou villageois et à favoriser la mise en place d'une signature paysagère propre au Kamouraska (voir guide).

**CLIENTÈLE CIBLE**

Le présent appel de projets s'adresse aux municipalités, comités de développement, comités d'embellissement, gestionnaires d'attrait. Les lieux visés doivent être localisés au Kamouraska, être accessibles gratuitement par tous et être sécuritaires.

**CRITÈRES DE SÉLECTION**

La sélection des projets sera effectuée notamment en fonction de: l'intérêt et la qualité du projet, le lien avec le guide pratique, sa faisabilité, son lien avec le plan de développement ou les projets municipaux ou régionaux, l'équilibre financier, la possibilité de pérennisation des aménagements à long terme ainsi que la sécurité du site.

**DATE LIMITE DU DÉPÔT DES PROJETS : 1<sup>er</sup> MAI 2015 à 12 :00**

Pour déposer une demande financière, vous devez remplir le formulaire et vous assurer que tous les documents exigés sont conformes. Les documents afférents au programme (formulaire de demande et modalités complètes du programme) sont disponibles sur le site Internet de la MRC à l'adresse suivante [www.mrckamouraska.com](http://www.mrckamouraska.com). Les documents sont également disponibles au bureau de la MRC de Kamouraska.

Faites parvenir par la poste votre dossier au bureau de la MRC de Kamouraska à l'adresse suivante :

*MRC de Kamouraska, Programme d'embellissement et de mise en valeur pour les sites d'accueil*  
425, Avenue Patry, Saint-Pascal (Québec) G0L 3Y0

Personnes ressources :

Mme Jeanne Maguire (418) 492-1660 poste 242 [jmaguire@mrckamouraska.com](mailto:jmaguire@mrckamouraska.com)



<sup>1</sup> Le guide est disponible sur le site internet de la MRC et peut être envoyé par courriel, sur demande.